# ADJOINT TECHNIQUE POLYVALENT
# AU CENTRE NAUTIQUE DES TROIS RIVIERES

## DESCRIPTIF DE L'EMPLOI

Agent chargé de la maintenance et de travaux d'entretien au Centre Nautique, pouvant travailler en équipe ou effectuer individuellement ses tâches.

## ACTIVITES PRINCIPALES

Maintenance du Centre Nautique des Trois Rivières : analyses de l'eau des bassins, activation des lavages des filtres, vérification et remplissage du chlore, de l'acide, et du sel adoucisseur, contrôle préventif quotidien et gestion des installations de traitement d'eau et traitement d'air
Entretien du Centre Nautique des Trois Rivières : nettoyage et désinfection des plages, des goulottes, des zones vestiaires et sanitaires, participation active au nettoyage de l'ensemble du bâtiment tout au long de l'année et lors des fermetures techniques…)
Suivi des stocks de consommables, préparation des commandes
Entretien des espaces-verts (tonte, traitements, arrosages…) ;
Réparations et petits travaux de bâtiment (maçonnerie, peinture, serrurerie, plomberie, menuiserie…) ;
Entretien des matériels d'espaces-verts (tondeuses, débroussailleuse…) ;

## PRINCIPALES COMPETENCES REQUISES

Utilisation de matériels et produits d'entretien :

- ✓ outillage manuel d'entretien et autolaveuse
- ✓ outillage horticole manuel et motorisé
- ✓ produits phytosanitaires

Détecter les dysfonctionnements et entretenir les outils et les équipements mis à sa disposition
Appliquer les règles de sécurité du travail
Rendre compte de son activité
Qualifications dans le domaine du traitement d'eau et d'air ou tout autre corps de métier du bâtiment serait fort apprécié avec une réelle motivation à s'intégrer au sein d'une équipe polyvalente opérationnelle.

## PROFIL REQUIS

Disponible, rigoureux et méthodique et surtout motivé
Aptitude et capacité à réagir aux éventuels dysfonctionnements techniques
Capacité à gérer la polyvalence et hiérarchiser les priorités
Expérience similaire serait un plus
Motivation pour les formations professionnelles
Temps complet sur une base de 35 heures annualisées (travail 1 weekend sur 2 + jours fériés selon planning défini par la collectivité)
Rémunération : SMIC + 10%